

A

( N° 35. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1837.

---

*Rapport fait par M. DEMONCEAU, au nom de la commission chargée de l'examen des projets de lois relatifs à la séparation de communes.*

---

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour examiner le projet de loi ayant pour but de séparer le village de Heusy et dépendances de la commune de Stembert, pour en former une commune séparée qui porterait le nom de commune de Heusy, vient de s'occuper de l'examen de ce projet de loi et m'a chargé de vous présenter son rapport; je satisfais donc à la tâche qui m'est imposée aujourd'hui même.

Le dossier communiqué à votre commission est assez volumineux; voici ce qu'elle y a trouvé pour justifier et combattre la séparation projetée.

Le conseil communal de Stembert s'oppose à la séparation, par les motifs que les dépenses pour l'une et l'autre fraction de la commune seront augmentées par suite de la division proposée; d'un autre côté, presque tous les habitants du village de Heusy, réclament avec instance la séparation de leur village de la commune de Stembert; ils pensent que les avantages qui, par suite de la séparation, en résulteront pour eux, compensent ce surcroît de dépenses. Une enquête a eu lieu sous la présidence d'un membre de la députation du conseil provincial, et il en résulte que la presque unanimité des habitants du village de Heusy et du hameau de Mangonbroux entendus, est pour la séparation; aussi le conseil provincial de Liège en a-t-il reconnu la nécessité et cela à l'unanimité: par suite de cette séparation la commune de Stembert resterait composée de treize cents habitants à peu près, celle de Heusy, au contraire, en aurait sept cent cinquante environ.

Votre commission ayant reconnu que toutes les informations voulues ont été prises et recueillies par les soins du gouvernement et de l'administration provinciale de Liège, et prenant en considération la nécessité de séparer des populations qui ne s'entendent plus, ainsi que le prouvent les plaintes nombreuses qui ont été adressées au gouvernement, pense qu'il est prudent de faire cesser toute contestation entre les habitants des villages de Heusy et de Stembert: elle vous propose donc l'adoption du projet de loi tel qu'il est proposé par le gouvernement.

*Le président-rapporteur,*  
DEMONCEAU.